

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : 2023-02-31x-00217

Dénomination du projet : Aménagement des zones A5/A6/A7 (arrêté préfectoral n° 31-2023-05) – Plan Local d'Action Trèfle écailleux (*Trifolium squamosum*)

Bénéficiaire (s) : AIRBUS OPÉRATION SAS

Lieu des opérations : Blagnac (31)

Espèces protégées concernées :

- Trèfle écailleux – *Trifolium squamosum*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le Plan Local d'Actions sur le Trèfle Ecailleux (*Trifolium squamosum*) rédigé par le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées fait suite à une recommandation du CSRPN Occitanie faite dans le cadre d'une DEP (voir arrêté préfectoral n° 31-2023-05).

Ce PLA faisant suite à une destruction d'habitats en agglomération toulousaine, le périmètre d'action a été limité à l'unité urbaine de Toulouse. Cette délimitation peut avoir du sens pour le bilan des pressions, mais apparaît comme restreinte dans l'objectif du maintien de l'état de conservation de l'espèce qui doit être évalué à l'échelle de l'aire de répartition de l'espèce (Article L-411.2 du Code de l'Environnement). En ce sens, la fiche-action 2 sur l'évaluation des pressions devrait concerner un périmètre englobant l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Le réseau des CBN peut être sollicité pour établir ce bilan à l'échelle du territoire national. Il est d'ailleurs à noter que la figure 6 donnée dans le document n'est pas pertinente car elle ne représente pas correctement la répartition naturelle de l'espèce. Les données utilisées, issues du GBIF, incluent des données de spécimen en collection, sans lien avec la provenance réelle de l'échantillon.

La synthèse réalisée sur l'état des connaissances est relativement complète (mais voir le commentaire sur l'aire de répartition). On peut regretter que quelques éléments bibliographiques ne soient pas donnés (par exemple page 6 sur le niveau de ploïdie de l'espèce, voir <https://doi.org/10.3390/plants10112518>).

Concernant la description de l'habitat de l'espèce, il est indiqué page 10: "*Notons toutefois que dans l'unité urbaine de Toulouse ou plus largement en Midi-Pyrénées, ces habitats ne sont pas présents et des lacunes dans la description de son habitat sont à combler (Corriol, com. pers).*" Cette remarque résulte de la diversité des habitats occupés par l'espèce, y compris à une échelle spatiale réduite (voir les données du Tableau 1). Cela suggère que l'espèce est assez généraliste et se trouve dans une gamme d'habitats humides. Cette diversité est confirmée par l'aire de répartition de l'espèce qui recouvre plusieurs zones bioclimatiques (y compris en France, voir Figure 7). L'approche phytosociologique ne permettra pas d'améliorer l'état des connaissances sur ce sujet et n'est donc pas pertinente. Les données actuelles permettent déjà de conclure sur cette diversité d'habitats. Les moyens devraient plutôt être concentrés sur une meilleure délimitation des zones de la présence/absence de l'espèce (cf la remarque sur le réseau des CBN), et en particulier à l'est de son aire de répartition.

Comme évoqué précédemment, le bilan des connaissances doit avoir pour ambition de se faire à l'échelle de l'aire de répartition. Ainsi, les éléments réalisés dans le tableau 2 doivent être enrichis par les informations identiques sur l'ensemble du territoire, notamment en Occitanie puisque l'espèce est très présente sur la partie Languedoc-Roussillon.

Le bilan des connaissances fait apparaître un déficit concernant le lien entre les paramètres du cycle de vie (germination,

survie, succès de la reproduction) et les caractéristiques abiotiques (disponibilité en eau, niveau d'eau) et biotiques (compétitions avec les espèces pérennes, voir page 18). Ces éléments peuvent être traités par différentes approches, mais l'approche d'un suivi individu-centré réalisée en conditions naturelles (action 3) est la plus complète. Cette approche nécessite toutefois un engagement sur plusieurs années pour bien intégrer la variabilité interannuelle des événements climatiques. De même, l'action 4 qui porte sur la connaissance de la diversité génétique de l'espèce sera efficace qu'en lien avec les actions sur la connaissance de la dynamique de l'espèce, avec identification de zones de réduction de son aire de répartition (zone d'extinction / fragmentation). Un élément important de connaissance est de déterminer le rôle fonctionnel des populations situées siutées en Midi-Pyrénées, et notamment le niveau de connectivité entre les populations de la façade atlantique et celles de la zone méditerranéenne.

Un élément qui pourrait être rajouté à ce PLA est l'intégration du trèfle écailleux dans le panel d'espèces proposées par les phytologistes dans le cadre du programme Végétal Local.

Pour conclure, un élément de forme concernant la photographie du 4ème de couverture qui peut être maladroite. Pas sûr que tout le monde sache ce que sont les "crachats" de coucou... cela peut gêner certains lecteurs non naturalistes ?

En conséquence, le CSRPN Occitanie donne un avis favorable à ce PLA avec les recommandations suivantes :

- la réalisation d'un bilan des stations à l'échelle du territoire national en sollicitant le réseau des CBN,
- une amélioration des connaissances sur la présence/absence de l'espèce sur l'agglomération toulousaine,
- un suivi-individu centré sur quelques populations, suivi mis en place sur un minimum de 5 années pour associer dynamique et facteurs climatiques,
- une étude génétique qui se concentre sur le rôle fonctionnel des populations centrales dans la connectivité entre les populations de la façade méditerranéenne et atlantique.

Références complémentaires éventuelles :

AVIS : Favorable ☒

Favorable sous conditions ☐

Défavorable ☐

Présidence du CSRPN
Présidence du GT ERC/DEP

☐
☒

Fait le : 12/05/25

Nom : Hemptinne Jean-Louis et James Molina

Signature :


